

**Compte-rendu de la réunion de la 1<sup>ème</sup> Commission  
en date du 25 mai 2009  
à la mairie de VIEVILLE.**

La commission « développement économique » s'est réunie sur convocation de M. Jean-Yves ROY, Président de la Commission.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe Degoutte, Jacky Baptiste, Roger Fléchy, Laurent Fréquelin, Daniel Girardot, Véronique Maire, Luc Noirot, Stéphane Radovic, Michel Paulin, Blandine Vachet, Annie Wysocki, Francis Majorkiewiez, Marie-Thérèse Doré, Jean-François Meylan, Robert Desnouveaux, Patrice Voirin, Maryse Moussut, Michel Courageot, Denis Maillot.

Excusé : Monsieur Bernard Gayet (A.D.T.)

**Ordre du Jour**

- Zone d'Activités à Vraincourt
- Projet Eolien
- Maison de Pays à Bologne
- Questions diverses.

**1) Zone d'activités de Vraincourt**

Monsieur Maillot donne des informations générales concernant les zones d'activités de la communauté de communes.

Un contact a été pris avec une personne installée en Angleterre concernant la location éventuelle du 3<sup>ème</sup> site de la zone La Rochelotte à Froncles.

Zone de Bologne : Il est rappelé que cet investissement devait être une opération blanche pour la communauté de communes. La société Haute-Marne Aménagement, lors d'une revue de projet, a soulevé des problèmes de financement et de subventions devant se solder par une participation financière de la collectivité. Des terrains sont toujours à vendre au niveau de cette zone.

Pour Vraincourt, des entreprises locales souhaitent s'installer sur cette zone.

La société Micropol, basée à Oudincourt, souhaiterait bénéficier d'un terrain pour s'en servir comme « vitrine ». Le Président indique que la communauté de communes n'est pas là pour retirer les entreprises des communes, mais qu'elle doit favoriser leur développement ou installation en cas de création. C'est ce qui a été rappelé à la société MICROPOL qui a confirmé vouloir maintenir son activité atelier sur Oudincourt.

Deux nouveaux artisans de Viéville, souhaiteraient s'installer dans un bâtiment, sur cette zone, pour y développer leurs activités en menuiserie et électricité.

L'entreprise DA SILVA de Froncles a enfin contacté le président pour installation d'un dépôt vente de poteries, face à la ferme horticole.

Concernant l'alimentation en eau de cette zone, une consultation a été faite et le cabinet MARTIN géomètre a été retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le Président rappelle la philosophie retenue pour cette zone de Vraincourt. 2 hectares ont été vendus à l'entre prise Piot à un prix correspondant à de l'activité agricole. Aucun bâtiment ne peut être en l'état installé sur les parcelles vendues. M. Maillot a alerté M. Piot sur le fait de réserver éventuellement un terrain dans l'hypothèse où il souhaiterait créer un bâtiment ou un magasin.

Concernant les deux artisans de Viéville, M. Gayet estime l'opération de construction d'un bâtiment scindé en deux, à 130 000 €. Plusieurs montages financiers sont possibles.

Le terrain est vendu aux artisans et la maîtrise d'œuvre leur revient.

La communauté de communes est maître d'œuvre de l'opération et construit le bâtiment en bénéficiant de subventions (20 % de DDR soit 26 000 €). Elle choisit ensuite de mettre en location le bâtiment afin de couvrir les annuités de l'emprunt lié aux travaux. A voir également la possibilité d'une obligation d'achat à l'issue de la location.

Plusieurs questions sont posées, à savoir :

- Y aura-t-il de la création d'emplois ?

Pour l'instant pas de création d'emplois mais intervention de la communauté de communes pour aide à l'installation sur une zone communautaire.

- Quel devenir pour le magasin de poterie de Da Silva à Froncles ?

Le Président posera la question à l'entreprise.

- Quel type d'assainissement sera réalisé sur cette zone ?

L'assainissement sera obligatoirement autonome. Les activités créées ne suscitent pas d'assainissement particulier.

Monsieur Girardot indique qu'en cas d'intervention de la Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment, il est nécessaire de tenir compte des coûts d'entretien, loyers à suivre...

Au niveau de la voirie, celle-ci peut être redonnée par la suite à la commune. Le Président propose de réaliser la viabilisation des parcelles au fur et à mesure des besoins. Les subventions ne seront pas accordées pour une viabilisation totale sans engagement d'installation par des entreprises. De même, aucune subvention n'est accordée pour les activités commerciales.

Concernant l'alimentation en eau, une conduite de diamètre 125 sera amenée depuis Soncourt pour arriver au milieu de la zone, desservant ensuite les différentes parcelles. Suite à plusieurs études préliminaires, il est convenu que la conduite soit raccordée au niveau de la mairie de Soncourt, sans branchements de particuliers dessus, hormis la défense incendie du lotissement communal situé ..... Ce dossier sera vu par le SDIS avant réalisation des travaux.

Une demande officielle sera faite à la mairie de Vraincourt pour connaître la position de la commune par rapport à ces travaux d'alimentation en eau.

Monsieur le Maire de Vraincourt soulève le problème de l'élargissement de la route entre Vraincourt et la route nationale. M. Maillot indique que la demande doit être déposée auprès du Conseil Général puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Monsieur Baptiste demande à quel moment auront lieu les fouilles archéologiques. Le Président informe que les travaux sont prévus pour le 27 mai. Les agriculteurs ont été prévenus pour le fauchage des parcelles.

Le Président demande donc l'avis de la commission concernant l'aménagement de cette zone.

Après délibération il est proposé à l'unanimité :

- D'autoriser les activités artisanales et commerciales sur la zone de Vraincourt. En cas de demande de construction et dans l'attente de la réalisation d'un document d'urbanisme, les règles nationales d'urbanisme s'appliqueront après accord de la commune de Vraincourt.
- De fixer le prix des parcelles à vendre à 10 € le m<sup>2</sup> pour les terrains situés le long de la RN 67 et 7 € pour les autres terrains.
- D'autoriser la location de parcelles nues en attente de construction, notamment pour l'entreprise DA SILVA (dépôt de poteries).
- D'autoriser la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment en vue d'une location avec achat par la suite aux deux artisans de Viéville.

Ces propositions seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

## **2) Projet éolien**

Le Président indique que le Préfet a réuni les présidents des communautés de communes pour indiquer que les ZDE ne seront désormais accordées que sur un territoire d'au moins deux intercommunalités. Le Président de la Communauté de Communes du Pays Chaumontais sollicite donc la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles pour une étude indépendante concernant l'intérêt d'une ZDE commune. Le coût de cette étude est estimé à 20 000 € à supporter par les deux communautés. Une proposition d'étendre cette étude sur la communauté de communes de la vallée du Rognon sera faite au président concerné.

Monsieur Roy indique que sur les 250 éoliennes qui peuvent être installées en Haute-Marne, 123 ont déjà fait l'objet d'un accord. L'étude préliminaire doit permettre l'inscription de la zone dans un schéma directeur départemental. L'étude de faisabilité est ensuite prise en charge par un opérateur intéressé par l'opération.

## **3) Maison de Pays de Bologne**

M. Roy indique que le permis de construire a été déposé. Il informe qu'en tant que Président du Pays de Chaumont, une enveloppe avait été réservée au titre du FNADT pour les trois Maisons de Pays retenues lors de l'étude préalable. La communauté de communes du Pays Chaumontais n'étant pas prête pour le moment, 200 000 € ont été « récupérés » pour la MARPA.

M. Roy rappelle ensuite l'historique de la Maison de Pays. Il s'agit d'une mise à disposition de bâtiments rachetés par la commune de Bologne, à la communauté de communes pour création d'une part d'une Maison de Pays et d'autre part d'une Médiathèque tête de réseau.

L'objectif au niveau de la Maison de Pays est l'aménagement du rez-de-chaussée pour l'accueil des usagers avec une vitrine de l'Office de Tourisme de Pole. A l'arrière un espace métiers bénéficiant de subventions de la Région ; un coin numérique. Le 1<sup>er</sup> étage dont l'accès se fera par un ascenseur commun avec la médiathèque accueillera une salle de 150 m<sup>2</sup> pour activités multiples (école de musique, formations CNFPT, espace communautaire...).

Concernant l'accueil des usagers, un mode de fonctionnement pourra être mis en place permettant la diffusion d'informations ou de renseignements divers aux personnes, durant les fermetures des secrétariats de mairie.

Ce dossier bénéficie de 80% de subventions.

Au niveau de la médiathèque, des subventions de la DRAC seront sollicitées.

M. Voirin souligne qu'il sera utile de réfléchir au fonctionnement commun avec les autres bibliothèques de la communauté de communes.

#### **4) Questions diverses**

M. Girardot fait part du retard pris au niveau des embellissements de village et notamment du non respect des horaires pour une réunion de visite de chantier.

Il indique également un problème concernant le goudronnage prévu pour l'embellissement de Rouécourt qui ne semble pas convenir pour l'utilisation qui est faite de la route aménagée.

Il souhaiterait enfin connaître la personne qui représente la communauté de communes lors de ces réunions, en dehors du personnel ou de M. Gayet, assistant au maître d'ouvrage.

M. Maillot indique que M. Kuhner a été présent à toutes les réunions de chantier pour l'embellissement de Lamancine et qu'un élu sera donc présent lors de celles à venir, sur Mirbel ou Rouécourt.

Au niveau du retard de la réunion de chantier, il semblerait que le maître d'œuvre n'est pas prévenu toutes les entreprises concernées par cette réunion.

Enfin, le dossier sera revu avec le maître d'œuvre concernant le problème de bicouche.